

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2023-010

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2023

Sommaire

73_ACG_Académie de Grenoble / DSDEN Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie

73-2023-01-13-00006 - ARRETE 2023-01 de composition du Comité Social
d'Administration et de la Formation Spécialisée, section départementale de
la Savoie (3 pages)

Page 3

73_ACG_Académie de Grenoble

73-2023-01-13-00006

ARRETE 2023-01 de composition du Comité
Social d'Administration et de la Formation
Spécialisée, section départementale de la Savoie

Arrêté N°2023-1 portant désignation des membres du comité social d'administration et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration, section départementale de la Savoie

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu la proposition de la FSU en date du 10 janvier 2023 suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition de la FO en date du 6 janvier 2023 suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale Sgen-CFDT en date du 10 janvier 2023 suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale UNSA en date du 5 janvier 2023 suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale SNALC en date du 3 janvier 2023 suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

ARRETE :

Chapitre I^{er} : Le comité social d'administration départemental (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

La composition du comité social d'administration, section départementale de la Savoie, est fixée comme suit :

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie, président ;

La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration départemental de la Savoie les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions
2/3 fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

Représentants des personnels (10 sièges)

Au titre de la FSU (4 sièges)

Titulaires

Madame Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY

Madame Corinne CHAUMAZ

Monsieur Yohan AUDEBERT

Monsieur Luc BASTRENTAZ

Suppléants

Madame Marlène TASSET

Monsieur Benoît BOURGEOIS

Monsieur Thomas GAUTIER

Monsieur Ronan COLLEAUX

Au titre de l'UNSA éducation (3 sièges)

Titulaires

Monsieur Éric BADIN

Monsieur François LAPPE

Monsieur Walter MODESTO

Suppléants

Monsieur Pascal GAUTHIER

Monsieur Ludovic BERENGER

Madame Valérie KIENING

Au titre du Sgen-CFDT (1 siège)

Titulaire

Monsieur Gilles PETIT

Suppléante

Madame Geneviève PELOSSE

Au titre du FNEC-FP-FO (1 siège)

Titulaire

Monsieur Pascal RODRIGUES

Suppléant

Monsieur Pierre GARINO

Au titre de du SNALC (1 siège)

Titulaire

Monsieur Nicolas BERTHIER

Suppléant

Monsieur Sébastien CURTILLET

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration académique (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration départemental institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie comprend, outre le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant qui la préside, la secrétaire générale ou son représentant.

Article 4

3/3 Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration départemental de la Savoie les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

Représentants des personnels (10 sièges)

Au titre de la FSU (4 sièges)

Titulaires

Madame Corinne CHAUMAZ
Madame Marlène TASSET
Monsieur Thomas GAUTIER
Monsieur Luc BASTRENTAZ

Suppléants

Madame Anne REYMOND
Madame Laure FRASSINELLI
Madame Emmanuelle CHARPINET
Monsieur Jean-Michel ROCHE

Au titre de l'UNSA Education (3 sièges)

Titulaires

Monsieur Walter MODESTO
Monsieur François LAPPE
Monsieur Éric BADIN

Suppléants

Monsieur Thierry GANDET
Madame Brigitte LAURENT
Madame Anne LEMONNIER

Au titre du Sgen-CFDT (1 siège)

Titulaire

Monsieur Gilles PETIT

Suppléant

Monsieur BINET Pascal

Au titre du FNEC-FP-FO (1 siège)

Titulaire

Monsieur Pascal RODRIGUES

Suppléant

Monsieur Thierry ALLOT

Au titre de du SNALC (1 siège)

Titulaire

Monsieur Nicolas BERTHIER

Suppléant

Monsieur Sébastien CURTILLET

Article 5

Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 16 janvier 2023.

Article 6

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Savoie.

Chambéry, le 13 janvier 2023

Pour la rectrice et par délégation,
Le Directeur Académique

François Coux